



Conditions Générales de Prestations de Services Kit Média

Seules les conditions générales ci-après s'appliquent à la présente commande de Kit Média ou de Charte, à l'exclusion de toute autre.

Les annonces publicitaires insérées dans les Kits Media ou les Chartes doivent être conformes à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la réglementation applicable en matière de publicité, aux règles de parution dans les annuaires et aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité à laquelle adhère PagesJaunes.

Les règles commerciales, promotionnelles et de parutions de PagesJaunes sont opposables au Client. Elles font parties intégrantes de la présente commande. Elles sont à la disposition du Client auprès de PagesJaunes.

PagesJaunes peut proposer à tout réseau de marque, quelle que soit sa structure (concessionnaires, franchisés, directions régionales, départementales ou locales...) comportant au moins 50 membres, soit un Kit Média soit une Charte. Seul le propriétaire de la marque, objet du réseau, pourra bénéficier d'une prestation de Kit Média ou de Charte. Les membres du réseau contactés par PagesJaunes souscriront s'ils le souhaitent la commande d'une campagne de publicité susceptible de comprendre les annonces objet du Kit Média ou de la Charte. Le propriétaire de la marque objet du réseau est ci-après dénommé « Le Client ».

Le Kit Média: il s'agit d'un guide complet édité en accord avec le Client. Ce guide décline tout ou partie de la gamme des produits PagesJaunes selon le choix de la marque. Chaque annonceur, membre du réseau, peut choisir une ou plusieurs parutions préconisées par le Client.

La Charte : il s'agit d'un « livret en 4 pages » (ci-après le « livret ») édité en partenariat avec le Client. Il indique aux annonceurs du réseau les éléments recommandés par le propriétaire de la marque (Classements à la marque, supports, rubriques, utilisation du logo...). Les prestations de «Kit Média » et de « Charte » peuvent cohabiter sur un même document.

- Engagements de PagesJaunes :

- Réaliser une gamme d'annonces et faire valider la création de cette gamme d'annonces par le Client avant la conception du guide pour la Préconisation ou du livret pour la Charte. Trois créations successives seront proposées au maximum à la marque, avant la réalisation complète du guide ou du livret.
- Concevoir le guide ou le livret.
- Adresser au Client un bon à tirer du guide ou du livret.
- Reprographier le guide ou le livret en autant d'exemplaires que de membres du réseau du Client.
- Reprographier la lettre d'accompagnement rédigée par le Client sur le papier entête du propriétaire de la marque fourni par celui-ci.
- Envoyer les exemplaires du guide ou du livret au Client.
- Réaliser une mise à jour du guide sous forme d'un document format « dit A4 » recto verso sur demande du Client en cas de changement d'identité visuelle de la marque.
- Assurer la gestion informatique chez PagesJaunes de la liste du réseau
- Assurer la diffusion des éléments du partenariat auprès des commerciaux de PagesJaunes.
- Informer le Client par écrit de toute modification substantielle d'un produit annuaire apparaissant sur le guide ou sur le livret dans le mois suivant la modification du produit (ex : suppression d'une annonce dans la gamme).

- Engagements du Client :

- Transmettre à PagesJaunes, à la signature du présent bon de commande, la liste des membres du réseau à jour sur fichier Excel. Le fichier devra comporter pour chaque membre : Raison sociale, adresse complète, téléphone, nom de la personne à contacter.
- Collaborer à la réalisation du guide de Préconisation ou de la Charte en fournissant les éléments (logos, visuels...) pour concevoir les annonces.
- Fournir une lettre d'accompagnement signée du propriétaire de la marque ainsi que le papier entête.
- Valider le bon à tirer du guide ou du livret qui lui est adressé.
- Diffuser les guides de préconisation et/ou les chartes à l'ensemble des membres de son réseau.
- Informer PagesJaunes des mises à jour de la liste du réseau.
- Communiquer auprès de son réseau sur ce partenariat, dans les outils de communication en local, lors des salons et conventions.
- Avertir PagesJaunes lors de la conception du Guide du Kit Média ou de la Charte, de l'insertion dans lesdites annonces d'éléments auxquels sont attachés des droits d'auteurs ou droits voisins gérés par une société de perception et de répartition des droits. Le Client s'engage à rembourser PagesJaunes à première demande de celle-ci, des sommes qui devront être payées par PagesJaunes pour permettre l'exploitation des éléments susvisés au sein du Guide du Kit Média ou de la Charte par ledit Client.

- Responsabilité

Le Client est seul responsable des titres, intitulés de classement, textes, images fixes ou animées, sons, marques, et plus généralement, du contenu complet des annonces préconisées figurant dans le Guide du Kit Média ou dans la Charte.

Il déclare expressément qu'il dispose des droits nécessaires de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle (marques, dessins, modèles) et le cas échéant des droits à l'image de la personne humaine, sur tout élément figurant dans les annonces, et que celle-ci est en conformité avec



toute règle légale, administrative ou déontologique concernant sa profession, et qu'il garantit PagesJaunes de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de l'action d'un tiers.

Le Client, averti du fait que les annonces objet du Kit Média ou de la Charte pourront être consultables par toute personne de tout âge, nationalité, race, sexe ou confession, et que PagesJaunes n'exerce aucun contrôle sur les consultations, s'abstiendra de toute allégation pouvant heurter la sensibilité de ces catégories de personnes et garantit PagesJaunes de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de ce fait de l'action d'un tiers.

- Durée et résiliation

Le présent contrat à durée déterminée prendra effet à compter de la signature du présent bon de commande et se terminera 12 mois après la date d'envoi du Guide du Kit Média ou de la Charte. Il pourra être prorogé sur demande écrite du client pour une période inférieure à 12 mois dans l'attente d'une mise à jour du Guide du Kit Média ou de la Charte. Les frais de gestion définis ci-dessous seront alors facturés au client au prorata temporis. Il ne pourra néanmoins faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de l'une ou l'autre quelconque des clauses du contrat (en ce compris le bon de commande et les présentes conditions générales par l'une ou l'autre des parties, et 30 (trente) jours après la réception par la partie défaillante d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, l'autre partie pourra suspendre l'exécution de ses propres obligations, ou, à sa convenance, résilier de plein droit le contrat avec effet immédiat sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité, et ce sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

A l'issue du contrat de Préconisation ou de Charte, ni PagesJaunes ni le Client ne pourront faire un usage quelconque du Guide du Kit Média ou de la Charte.

- Tarifs

Des frais de gestion sont facturés à la marque selon des tarifs établis qui varient en fonction de la taille du réseau et de la prestation demandée.

Le Client est exonéré des frais de gestion en cas de participation financière aux parutions annuelles de son réseau. Cette participation doit, d'une part, concerner l'ensemble des annonces préconisées ou recommandées sur l'annuaire PagesJaunes, et d'autre part, représenter au moins 80 (quatre-vingt) euros ou 10% du tarif de l'annonce préconisée ou recommandée. Les modalités de cette participation devront être décrites précisément dans le Guide ou la Charte destiné au réseau.

- Conditions de paiement

La présente commande est payable à 45 (quarante cinq) jours date d'émission de facture, conformément aux conditions de règlement décrites dans les règles commerciales, promotionnelles et de parutions de PagesJaunes. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Le défaut de paiement entraînera l'exigibilité immédiate d'une indemnité de retard égale à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal sur les sommes impayées à l'échéance ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 (quarante) euros, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

En cas de défaut de paiement d'un contrat antérieur ou en cours quelle que soit la prestation, PagesJaunes, pourra résilier, 7 (sept) jours après mise en demeure restée sans effet, tout ou partie des contrats conclus avec le Client.

PagesJaunes peut demander des conditions de paiement particulières, en cas d'incidents de paiement antérieurs, ou si la solvabilité du Client, présente des risques anormaux ou si les modalités de recouvrement présentent des difficultés particulières.

- Propriété Intellectuelle

Le Guide du Kit Média ou la Charte resteront la propriété de PagesJaunes qui s'engage à ne le transmettre qu'au personnel PagesJaunes concerné par le Guide du Kit Média ou la Charte.

Les éléments de marque et/ou de logos remis par le Client resteront bien entendu son entière propriété.

- Loi applicable - Attribution de compétence

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent, si le Client est commerçant.

- Droit d'accès et de rectification aux fichiers informatisés

Vos données clients font l'objet d'un transfert vers nos sous-traitants situés au Maroc et aux États-Unis, pour les finalités de gestion des clients ; ces transferts sont encadrés contractuellement et sont soumis à autorisation de la CNIL.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez de droits d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par voie électronique auprès du Correspondant Informatique et Libertés de PJ à l'adresse cil-pjg@pagesjaunes.fr ou à l'adresse postale : CRC Pagesjaunes Citylights 204, rond-point du Pont de Sèvres 92649 Boulogne-Billancourt Cedex. PagesJaunes peut être amené à communiquer à SoLocal Group et/ou ses filiales toutes les coordonnées ainsi que le contenu des insertions publicitaires recueilli dans le cadre de la présente commande, dans le but d'effectuer des opérations de prospection commerciale, de marketing direct, d'édition d'annuaires et/ou de renseignements téléphoniques, en France ou à l'étranger. Le Client peut s'opposer à cette communication en le notifiant par lettre simple adressée à PagesJaunes SA, Centre de Relations Clients – Citylights 204, rond-point du Pont de Sèvres 92649 Boulogne-Billancourt Cedex ou par courriel à l'adresse <http://relationclient.pagesjaunes.fr>